

## **Règlement**

### **La Rando de Gouesnac'h 2018**

Toute personne qui s'inscrit à La Rando de Gouesnac'h reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine d'exclusion.

Art.1 : L'Association de Parents d'Elèves de l'école Notre-Dame-des-Victoires de Gouesnac'h organise, le dimanche 25 novembre 2018, à Gouesnac'h, une randonnée pédestre et jogging dont les départs libres sont effectués entre 8 h 30 et 15 h. Le retour doit se faire impérativement pour 17 h au plus tard. En cas de retard les participants s'engagent à avertir l'organisation par téléphone au 06 15 95 96 77.

Art.2 : La Rando de Gouesnac'h n'est pas une compétition, elle est ouverte aux hommes, femmes et enfants. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable. Une autorisation parentale doit être remplie et remise à l'organisateur (cf. document ci-joint). Les enfants doivent être constamment sous surveillance notamment aux abords des routes, des intersections et des zones de travail en entrée de champs.

Art.3 : Tout participant à La Rando de Gouesnac'h doit s'acquitter des droits d'inscriptions. Il est interdit à quiconque de prendre part à la manifestation sans avoir effectué son inscription au préalable. Des contrôles pourront être effectués sur les parcours. Le montant de l'inscription est fixé à 5 € pour les adultes et à 1 € pour les enfants.

Art. 4 : il est interdit de marcher en dehors du balisage mis en place par l'organisation. Il est rappelé que les marcheurs et coureurs participent à la manifestation sous leur propre responsabilité.

Art.5 : Un seul poste de ravitaillement à l'arrivée. Chaque participant devra prévoir son ravitaillement en eau et solide sur le parcours. Des aires de pique-nique sont disponibles à Pors Keraing, Pors Meillou et Saint Cadou (possibilité de s'asseoir). Obligation d'emporter ses déchets avec soi.

Art.6 : En cas de difficulté sur le parcours, chaque participant devra avertir l'organisation au 06 15 95 96 77. Il est rappelé que les numéros de téléphone d'urgence sont pour le SAMU le 15, pour les pompiers le 18 et pour la gendarmerie le 17. Un participant doit se retirer immédiatement de la manifestation si un membre de l'organisation lui en donne l'ordre.

Art.7 : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Chaque participant doit être couvert au titre d'une assurance personnelle responsabilité civile.

Art.8 : Les concurrents doivent respecter le code de la route et se conformer au balisage mis en place par les organisateurs. Le gilet jaune est recommandé. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objet ou de matériel.

Art.9 : Les participants s'engagent à respecter l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Les chiens doivent être tenus en laisse. Les traversées des propriétés privées se fait de manière exceptionnelle pour l'épreuve. La Rando de Gouesnac'h terminée, il est interdit de rentrer sans autorisation dans ces propriétés privées.

Art.10 : Tout participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audio-visuelles prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art.11 : En cas de force majeure, d'évènement climatique, épidémie, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler La Rando de Gouesnac'h. Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption ou d'annulation de la manifestation sur décision de l'organisation pour quelque cause que ce soit.

<b>Autorisation parentale (obligatoire)</b>
---

Monsieur ou madame

Nom :

Prénom :

Autorise mon enfant

Nom :

Prénom :

Né le :

A participer à La Rando de Gouesnac'h qui aura lieu le dimanche 25 novembre 2018.

Signature et date :